

Le 29 avril 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition déposée à l'Assemblée nationale / Opposition au projet de
déploiement universel des maternelles 4 ans et valorisation des services
éducatifs à la petite enfance**

Cher collègue,

La présente fait suite aux pétitions déposées le 20 mars 2019 à l'Assemblée nationale en opposition au projet de déploiement universel des maternelles 4 ans et pour la valorisation des services éducatifs à la petite enfance.

Les signataires, au nombre de 31 990 pour la pétition électronique, demandent au Gouvernement du Québec de reconnaître l'expertise des centres de la petite enfance et des services éducatifs en milieu familial, de mettre fin au projet de déploiement universel des maternelles 4 ans et de se concentrer sur l'accessibilité et le renforcement des milieux déjà existants qui sont, selon eux, aptes à soutenir l'acquisition des habiletés essentielles pour une entrée réussie à l'école à 5 ans.

D'abord, je tiens à souligner que le déploiement des maternelles 4 ans ne vise pas à remplacer les services de garde éducatifs à l'enfance, mais plutôt à offrir un véritable choix aux parents. En vue d'assurer un développement des services de garde éducatifs à l'enfance qui soit cohérent avec le déploiement des maternelles 4 ans, le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur poursuivent leur collaboration.

... 2

En effet, l'objectif des actions gouvernementales est d'offrir aux enfants la possibilité de développer leur plein potentiel en leur offrant, ainsi qu'à leur famille, un soutien adapté à leurs besoins. À cet égard, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance demeure un acteur de premier plan.

Pour améliorer l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance, des mesures visant un déploiement accéléré de places supplémentaires ont été annoncées, tout comme l'abolition graduelle de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants. Quant aux mesures liées à leur qualité, elles misent sur l'expertise des intervenants au sein de ce réseau, notamment pour mettre en œuvre le dossier éducatif de l'enfant, le rehaussement des exigences liées au programme éducatif ainsi que l'évaluation de la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance.

En terminant, il importe de souligner que le déploiement des maternelles 4 ans s'inscrit dans une démarche concertée visant à contribuer à agir tôt auprès des enfants. Par conséquent, ces actions gouvernementales se déroulent en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, pour le bénéfice de tous les enfants.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe